

A la DGFIP, le chèque nouvelle espèce en voie de disparition



Dès le mois de juillet, nous avons appris la volonté de l'administration d'inscrire le chèque dans le fichier des paiements en voie de disparition.

En novembre, la direction nous a confirmé cela lors d'un GT.

A l'horizon 2028, ce nuisible doit quasi être exterminé dans de nos services.

Peu importe les conséquences, sur l'écosystème « usagers - emplois - services ».

Les énarques ont décidé et se sont mis en chasse.

Ainsi, quelques cadres zélés ont décidé de s'attaquer directement aux usagers qui voudraient aider les chèques. Ces chefs renvoient les paiements. Pire encore, ils font les chiens de garde en reniflant les enveloppes avant même qu'elles ne soient déposées dans les services.

Cette présentation peut faire sourire, mais c'est bien malheureusement la réalité.

Lors d'un CSAR, au détour d'une discussion, la DG a annoncé sa volonté de fermer le centre d'encaissement de Rennes et par là même la disparition du paiement par chèque à la DGFIP.

Pas de discussion au niveau national, les agents verront en local à quelle sauce ils seront restructurés.

En novembre, soit près d'un mois et demi après la dite annonce, la DG a convoqué un Groupe de Travail pour « informer » des modalités.

Là encore point de volonté de concertation, car tout était décidé, argumenté (enfin à la sauce énarque).

Du calendrier aux modalités, la direction se veut rassurante.

L'hypocrisie est totale. La fin du chèque sera un gain de temps pour les agents.

À compter de 2027, cela laissera du temps pour les autres missions, car c'est bien connu :

**À LA DGFIP QUAND ON SUPPRIME UNE MISSION ON RÉIMPLANTE LES EMPLOIS AILLEURS
ON NE SUPPRIME PAS D'EMPLOI !**

Il est vrai que depuis des années, aucun emploi n'a été supprimé dans nos services du fait des réformes !!! **32 000 emplois de supprimés en 18 ans !**

Pour la DG, cet argument n'est pas valable. Le chèque coûte cher en terme de traitement.

Il faut donc moderniser les paiements en permettant de payer via smartphones et moderniser les plateformes de paiement.

Il est vrai que les personnes en difficulté devant l'informatique et ne pouvant se rendre dans les services DGFIP éloignés de notre NRP n'auront aucun problème pour payer.

Mais ce n'est pas tout, ce mode de paiement est principalement utilisé pour les dettes communales.

Après avoir forcées les collectivités à ouvrir des comptes DFP, la DGFIP va les obliger à leur frais à modifier le formalisme des titres de paiement.

Faut-il encore qu'elle les informe. En effet, à ce jour, les agences comptables ne sont toujours pas au courant de tout cela.

Quel bel exemple de travail en coopération !

La DGFIP impose, les collectivités n'ont qu'à suivre. Des inquiétudes nous remontent déjà des SGC qui ont indiqué ne pas pouvoir absorber la charge de travail liée au report des paiements par chèque sur les services locaux !

Pire encore, la DG argumente que la France est l'un des seuls pays à utiliser ce moyen de paiement. En effet, beaucoup de pays utilisent encore les paiements en numéraire dont l'administration ne veut plus.

Désormais, ce sont les buralistes qui en ont pour grande partie la charge au grand dam de la Cour des comptes.

En effet, **les opérations facturées par ces derniers sont loin d'être gratuites et le bénéfice d'avoir supprimé des emplois à la DGFIP est bien vite effacé...**

Nos responsables ne savent plus que supprimer les missions et les emplois.

La CGT Finances Publiques porte une autre toute autre vision. Les publics les plus fragiles doivent avoir accès à tous les paiements possibles auprès des services publics et non pas se voir renvoyés vers des entreprises privées servant d'intermédiaires.

Pouvoir payer ses impôts par tout moyen de paiement y compris les chèques et les espèces renforce le consentement à l'impôt, contrairement au prélèvement qui invisibilise cette démarche.

La CGT Finances Publiques portera ses exigences et sa vision du service public de la DGFIP qui doit rester accessible à tous et toutes, elle sera également attentive au sort qui sera réservé aux agents du centre d'encaissement de Rennes qui voient leur mission supprimée et à ceux des SGC qui devront absorber cette charge de travail supplémentaires.